

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 1

Vorwort: Avis
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXX^e Année.

N^o 1.

15 Janvier 1885

AVIS

La **Revue Militaire Suisse** continuera à paraître en 1885 comme du passé. Malgré l'augmentation constante des frais le prix d'abonnement restera le même, soit :

Pour la Suisse,	par an	7 fr. 50.
Pour les pays de l'Union postale	»	10 fr.
Pour les autres pays	»	15 fr.

Organe des intérêts de l'armée suisse, et de ses diverses sociétés d'officiers, publication étrangère à tout esprit de parti ou de coterie ainsi qu'à toute idée de spéculation et de profits matériels, la **Revue Militaire Suisse** est une tribune ouverte à chacun, notamment à chaque officier qui a un vœu ou une remarque à émettre, des idées ou des propositions à développer pour le bien de l'armée ou d'une de ses armes ou branches de service.

Pour se soutenir et pour rester à la hauteur de sa tâche chaque jour plus difficile par suite des progrès incessants de l'art et des sciences militaires, notre **Revue** a urgemment besoin du concours de tous, concours de collaboration et de bons avis aussi bien que d'abonnements et d'appui financier. Plus elle aura de ressources à sa disposition, mieux elle pourra contenter ses lecteurs. Ce sont eux qui en bénéficieront les premiers par les cartes, les planches et autres suppléments que nous leur fournirions et qui, trop souvent aujourd'hui, nous font défaut en marquant, nous ne le sentons que trop, de graves lacunes dans notre rédaction.

En conséquence la **Revue Militaire Suisse** prend la liberté de se recommander à la bienveillance de ses anciens abonnés et aussi à celle des jeunes militaires qui n'ont pas encore pris d'abonnement, ainsi qu'aux diverses sociétés et autorités militaires avec lesquelles elle est en rapport depuis de longues années.

Les personnes qui ne refuseront pas l'un des deux premiers numéros de l'année 1885 seront censées abonnées.

La Rédaction.

Appareil à signaux optiques.

MODÈLE AUTRICHIEN INTRODUIT EN SUISSE ¹.

(Avec une planche.)

I. *Avant-propos.*

1. Télégraphie optique, son but.
2. Son emploi forcé en Suisse.

II. *Aperçu sur divers systèmes de transmission.*

III. *Appareil à signaux optiques, modèle suisse.*

1. Historique.
2. Principe de l'appareil autrichien introduit en Suisse.
3. La station.
4. Le service de la station; fonction des signaleurs.
5. Les distances pour signaux optiques.

IV. *La subdivision de la compagnie de pionniers du génie pour obtenir une troupe de signaleurs.*

I. AVANT-PROPOS

1. Quel est le but de la télégraphie optique au point de vue militaire ?

La télégraphie optique doit coopérer à la transmission des rapports et des ordres, suppléant ainsi soit au service des estafettes, ordonnances et adjudants, soit à l'emploi de l'électricité.

Elle l'emporte sur tous les autres moyens de transmission en ce qu'elle n'utilise entre le point de départ et celui d'arrivée aucunement le terrain, à la condition, toutefois, que ces deux

¹ Travail lu à la séance annuelle de la Société vaudoise des armes spéciales du 6 décembre 1884, à Lausanne.